

ARRONDISSEMENT

du 20 mars 2023

L'An deux mille vingt-trois et le vingt mars

CANTON
Albi-Sud

Nombre de conseillers

En exercice 13

Présents 9

Votants 9

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 14 mars 2023, sous la présidence de Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.

Étaient présents : Jean-François ROCHEDREUX, Valérie JACQUET, Virginie GOURMANEL, Jacky MIQUEL, Nathalie BRULANT, Bruno GASCON, Raymond CHAPPERT, Florence CABROL et David FERRÉ.

Excusés : Bernard TOMINET, Bruno LACHENAUD, Thierry VAREILLES, et Florence VOGEL

**BUDGET COMMUNAL - RESULTATS DE CLÔTURE EXERCICE 2022
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION**

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et Monsieur Jacky MIQUEL est nommé Président de séance.

Monsieur Miquel expose aux membres du conseil municipal que les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget Communal sont conformes aux résultats des Comptes de Gestion 2022 du Receveur Municipal.

Il précise que ces derniers sont établis chaque année par les collectivités territoriales dans un souci de transparence et de sincérité comptable et financière. L'élaboration des comptes administratifs permet en outre de vérifier la concordance de la comptabilité communale avec les comptes de gestion établis de manière annuelle par les services de la trésorerie municipale (récapitulatif exhaustif des émissions et enregistrement de titres de recette et de mandats de dépense, avec approbation finale du Receveur Municipal).

Les budgets font apparaître les résultats de clôture suivants :

	Résultats de clôture (exercice 2021) (a)	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (b)	Part affectée au 1068 (exercice 2022) (c)	Résultats de clôture (exercice 2022) (d)	Résultats de clôture cumulés (a + b - c + d)
Budget Communal					
Section de fonctionnement	169 548,55 €		101 818,25 €	56 757,38	124 487,68
Section d'investissement	163 709,75 €			715 884,78	879 594,53€

Tout est sur table, tout est vérifiable par les membres du Conseil Municipal.

Monsieur MIQUEL indique que les comptes administratifs 2022 du Budget Communal sont en tous points conformes aux comptes de gestion 2022 établis par la Trésorerie Municipale (balances et

ensemble des écritures comptables passées). Cette conformité est totale pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Les membres de l'Assemblée Délibérante ne formulent aucune remarque particulière.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur MIQUEL, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 ;
- **APPROUVE** le compte administratif 2022 ;
- **APPROUVE** les résultats de clôture pour l'exercice 2022, tels que présentés par Monsieur MIQUEL

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 20 mars 2023

Le secrétaire de séance

Jacky MIQUEL



Le Maire



Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le

23 MARS 2023